



NE RENONCE PAS !
SAÔNE ET LOIRE



La Feuille info

Mai 2021 n°133

MUTATIONS 2021 : MOUVEMENT LOCAL en SAONE-ET-LOIRE

Les mouvements nationaux des cadres A, B et C sont désormais publiés : place aux mouvements locaux.

Pour rappel à celles et ceux qui auraient encore loupé l'information : **il n'y a plus de CAP locales** où l'administration communiquait avec les organisations syndicales sur tous les dossiers des agent.e.s qui souhaitaient changer d'affectation au sein du département.

Désormais l'opacité est totale et le DDFiP décide seul de réserver une suite favorable *ou pas* à une demande. Le seul recours en cas de refus d'une mutation consiste en la saisine, *par l'agent.e concerné.e*, du **Tribunal Administratif**.

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte de très sévères suppressions d'emplois : **la DDFiP 71 perd encore 14 emplois en 2021** et ce malgré l'implantation d'un nouveau centre de service bancaire (CSB) à Mâcon, et la situation des effectifs après le mouvement national est catastrophique : - 28 C, - 18 B, - 2 C techniques, + 1 A = - 47 postes.

Bien que la règle de l'ancienneté soit annoncée comme critère essentiel à la prise de décision, il convient de la relativiser : **les lignes directrices de gestion (LDG) listent certaines priorités** (handicap, rapprochement, restructuration de service ou suppression d'emploi, convenance personnelle) qui dérogent à ce principe.

De plus, le mouvement local se décline en deux temps : en premier lieu l'examen des demandes des agent.e.s *déjà dans* le département, puis l'examen des demandes des agent.e.s *entrant dans* le département.

Plus grave, la lame de fond que constitue le NRP a engendré une forte rotation des agent.e.s au sein de la DDFiP avec comme conséquence des pertes de compétences « métiers ». Si, jusqu'à présent, la proximité avec la résidence des agent.e.s était examinée avec une relative bienveillance, **il n'en sera plus de même désormais** : la nécessité de service faisant loi, le DDFiP décidera sans avoir à fournir la moindre explication !

L'administration a organisé les mutations locales de manière à individualiser les parcours et à mettre en concurrence les agent.e.s. **Nous nous saisisons donc des situations individuelles que vous pourrez nous soumettre, et auxquelles nous saurons être attentifs.**

La CGT FINANCES PUBLIQUES 71 vous encourage donc à faire part de vos difficultés ou questions, en vous adressant à elle via sa boîte mail : cgt.ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr

Nous ne perdons cependant pas de vue, que la CGT FINANCES PUBLIQUES 71 œuvrera toujours dans le cadre du respect de ses engagements dans le cadre du collectif, et de ses convictions qui restent :

- La défense du statut,
- La défense des missions,
- La défense du réseau DGFIP,
- La défense de la rémunération.

Dans ce contexte, la syndicalisation reste un moyen indispensable pour faire entendre votre voix !

